

## Newsletter #38 – 17 mars 2016

### A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

#### Fin des échanges asynchrones à compter du 31 décembre 2017

---

Le SNE interagit avec les systèmes privatifs des services enregistreurs et des systèmes particulier de traitement automatisé de la demande (R441-2-5 du CCH) soit en utilisant un mode d'échange synchrone soit un mode d'échange asynchrone.

Lors de la dernière Assemblée Générale du GIP-SNE, il a été acté la fin des échanges asynchrones au plus tard au 31 décembre 2017.

Dans un premier temps, le dispatching, continuera à être mis à disposition, et ne sera pas concerné par cette mesure.

Les guichets utilisant ce mode asynchrone devront migrer des échanges asynchrones vers les échanges synchrones : les webservice nécessaires sont déjà disponibles.

#### Envoi de l'attestation d'enregistrement de la demande par l'imprimerie nationale

---

Courant mai 2016, l'impression et le routage des attestations d'enregistrement de demande de logement social faites sur les **territoires sous SNE** seront délivrées et envoyées aux demandeurs **directement par le niveau national**.

**Tous les guichets enregistreurs** devront ainsi **cesser de les délivrer et de les envoyer**.

L'envoi de cette nouvelle attestation par le niveau national sera fait **par courrier, à l'exception des demandes créées intégralement sur le portail grand public**.

De même, les demandeurs faisant une démarche en ligne (création ou renouvellement) ne recevront plus leur préavis de renouvellement par courrier (simple ou expert), mais uniquement par mél ou SMS.

Par ailleurs, et pour répondre au « droit à l'information » instauré par la loi ALUR, ces attestations seront également enrichies. Pour les territoires sous **système particulier de traitement automatisé**, l'attestation d'enregistrement devra également être **adaptée**, pour être conforme aux dispositions de l'article R. 441-2-4 du CCH.

#### Renforcement sécurité SSL / TLS

---

Le niveau de sécurité du SNE a été relevé.

Si vous aviez accès au SNE auparavant et qu'actuellement vous obtenez un message d'erreur sur Internet Explorer de type « Internet Explorer ne peut pas afficher cette page » ou un message d'erreur sur Firefox du type « An error occurred during a connection to xxxx (nom serveur SNE) Cannot communicate securely with peer: no common encryption algorithm(s). (Error code: ssl\_error\_no\_cipher\_overlap) », il vous faut alors mettre à jour votre système d'exploitation et votre navigateur.

Pour les machines récentes (Windows 7 et versions ultérieures), votre environnement est conforme avec le niveau de sécurité attendu.

Pour les systèmes plus anciens, nous vous recommandons alors d'installer la version Firefox ESR version 38.0 minimum